

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

**Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction de deux bâtiments administratifs et de deux halls servant à l'exploitation logistique dans la zone d'activité « Krakelshaff » à Bettembourg**

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/19/0826 de la part de la fédération des artisans, dans le cadre de la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction de deux bâtiments administratifs et de deux halls servant à l'exploitation logistique dans la zone d'activité « Krakelshaff » à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 8 août 2019.

Fait à Bettembourg, le 12 août 2019.

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

